



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 18 Mars 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	11	14

Date de convocation 15 mars 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Patrice CLOSS, Lise COURTOIS, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, Martine HENRISSAT, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Claude COSSON par Stéphane MARTINELLI,
Audrey DUHOUX par Jean-Marie WATREMETZ,
Christine GUILLEMY par Patrick VIARD.

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan de financement 2024 du projet Petites Citées de Caractères
N° de délibération : 2024-12

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	14	14	0	0	0

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Considérant l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Citées de Caractère » ou « Bistrots de Pays ».

Considérant la délibération en date du 08 février 2024 portant validation du projet Petites cités de Caractères 2024,

Considérant qu'un projet porté par un acteur public peut maintenant prétendre à une subvention LEADER à hauteur de 80%,

Il convient de modifier le plan de financement du projet comme suit :

Postes de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC	Postes de recettes	Montant HT	Montant TTC	%
Atelier Révélation Châteauvillain	4 942,50 €	735,00 €	5 677,50 €	LEADER	12 699,51 €	12 699,51 €	80%
Frais annexes	300,00 €		300,00 €	Autofinancement SMPC	3 174,88 €	5 379,88 €	20%
Atelier Révélation Bourmont	5 046,69 €	735,00 €	5 781,69 €				
Frais annexes	300,00 €		300,00 €				
Atelier Révélation Vignory	4 985,20 €	735,00 €	5 720,20 €				
Frais annexes	300,00 €		300,00 €				
TOTAL	15 874,39 €	2 205,00 €	18 079,39 €	TOTAL	15 874,39 €	18 079,39 €	100%

SUR PROPOSITION du Président,

Et APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° d'approuver le plan de financement modifié ;

2° d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

3° d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*